

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Vers la reconnaissance des Soviets : Londres va nommer un ambassadeur à Moscou. — Est-ce par hostilité pour la France que l'Angleterre s'entendrait avec la Russie ? — Signature d'un traité d'alliance franco-tchécoslovaque. — Signature d'un accord italo-yougoslave. — La Petite-Entente est-elle morte ?

Le 20 décembre dernier, l'Evening Standard, commentant les résultats des élections britanniques, écrivait :
On assiste à un mouvement très net en faveur de la reprise complète des relations commerciales entre la Grande-Bretagne et le gouvernement soviétique. Le résultat des élections générales a beaucoup accentué ce mouvement. Il existe à l'heure actuelle aux Communes une majorité qui s'est engagée à hâter la reconnaissance du gouvernement soviétique. Cette majorité est composée d'un grand nombre de conservateurs et de la totalité des partis libéraux et travaillistes.

Un mois à peine s'est écoulé, marqué par l'avènement au pouvoir des travaillistes et voici que la prédiction de l'Evening Standard est en bonne voie de réalisation.
De fait, les Daily News, feuille libérale qui soutient le cabinet Mac Donald, dans leur éditorial du 24, n'hésitent pas à annoncer :

Une des toutes premières initiatives que prendra un gouvernement ouvrier sera celle que M. Mac Donald lui-même a définie : il mettra fin à la « pompeuse sottise » qui consiste à se tenir à l'écart de la Russie et il entrera en contact direct avec Moscou, à l'aide d'un ambassadeur britannique qui sera une personne agréable au gouvernement russe ainsi qu'au peuple russe. L'importance finale d'un tel acte ne peut pas être exagérée. Non seulement la mise en exploitation complète des grands gisements de fer et de charbon qui existent en Russie compensera, dans une certaine mesure, l'arrêt du contrôle que la France exerce sur près de 70 0/0 des gisements situés dans l'Europe occidentale ; mais encore la reconnaissance politique de la Russie offre une perspective engageante ; celle de s'opposer, par une méthode simple et efficace, à la politique désastreuse que la France poursuit dans l'Europe centrale. Le résultat de cette initiative, selon qu'elle réussira ou non, est maintenant la pierre de touche de la diplomatie britannique.

L'initiative annoncée par les Daily News n'aura pas tardé à se manifester : M. Mac Donald fait prévoir la nomination de M. O'Grady, le député socialiste de Leeds, à Moscou en qualité d'ambassadeur de Grande-Bretagne.
Cette désignation n'est sans doute que le prélude d'une reconnaissance prochaine de la République des Soviets.

L'Angleterre est parfaitement libre de s'engager dans cette voie, si elle pense y trouver son intérêt.

Pourtant, dans l'initiative britannique, un point mérite de retenir notre attention.

Si nous en croyons, en effet, les Daily News, le geste du travaillisme constituerait avant tout un acte d'hostilité contre la France.
On ne saurait plus explicitement exprimer le dessein de nous désobliger.

Envoyer un ambassadeur à Moscou, ce serait, nous assure-t-on, un moyen de battre en brèche les intérêts de notre pays.

Nous avons peine à croire à une pareille arrière-pensée.
Est-il possible que M. Mac Donald commette l'erreur de fonder les rapports anglo-russes sur une combinaison dirigée contre la France ?
Ce serait là une base bien peu solide.

Aussi bien peut-on se demander si la Russie se prêterait à une « habileté » de cette nature, dont, toute la première, elle pâtirait.

N'est-elle pas remarquable, en effet, que la France n'éprouve aucune des craintes industrielles ou politiques que l'on nous accuse ?

C'est un fait que les intérêts français ne se trouvent nulle part en contact avec les intérêts nationaux de la Russie.

Peut-on supposer à Londres que cette absence de rivalité puisse échapper à Moscou ?
Quoi qu'il en soit, puisque la question a été posée publiquement par les Daily News, journal officieux des travaillistes, l'opinion française souhai-

terait être exactement fixée sur ce qu'il en est.

En attendant, nous préférons supposer que l'article des Daily News n'est simplement que le reflet de l'hostilité systématique que certains milieux d'Outre-Manche éprouvent contre la France.

Vendredi dernier a été signé, à Paris, par MM. Poincaré et Benès, un traité entre la France et la Tchécoslovaquie.

Il s'agit d'un traité d'alliance et d'amitié.

Les deux puissances, s'inspirant des principes posés par la Société des nations en matière de garanties réciproques internationales, proclament leur respect des engagements internationaux, leur attachement au maintien de la paix, si nécessaire au relèvement économique de l'Europe, ainsi qu'à l'ordre juridique et politique établi par les traités signés en commun.

La France et la Tchécoslovaquie déclarent, d'autre part, qu'elles se concerteront sur les questions extérieures qui seraient de nature à mettre en danger leur sécurité, de même que sur les mesures à prendre.

Par ailleurs, elles resteront fidèles aux principes politiques contenus dans l'article 88 du traité de Saint-Germain — relatif, comme on sait, à l'indépendance de l'Autriche — et elles adopteront une attitude commune contre toute restauration des Habsbourgs ou des Hohenzollern.

Au total, le traité franco-tchécoslovaque revêt un caractère essentiellement pacifique : il a pour objet de maintenir la paix en Europe, d'une part en assurant l'exécution des traités, d'autre part en prévenant des événements qui pourraient éventuellement provoquer un conflit quelconque.

La signature d'un traité d'alliance entre l'Italie et la Yougoslavie aura suivi de quelques heures la signature du traité franco-tchécoslovaque.

Faut-il voir, ainsi que certains esprits y inclinent, dans ce premier traité une sorte de réponse au second ?

Il n'est pas impossible.
Quoi qu'il en soit, c'est un fait que M. Pachitch et M. Nintchitch, — celui-là président du Conseil et celui-ci ministre des affaires étrangères de la Yougoslavie — se sont rendus personnellement à Rome. Ils viennent signer deux actes, dont l'un est la cession de Fiume à l'Italie, et dont l'autre est ce que les journaux italiens appellent un accord d'amitié.

Quelle est la vraie nature — et la vraie portée — de cet accord d'amitié ?
En ce qui concerne l'Italie, il n'est nullement secret.

Le Giornale d'Italia l'exposait dès le 19 sous ce titre : *L'encerclément rompu.*

L'article commençait par ces mots :
« Il est probable que dans quelques années, l'accord qui vient d'intervenir entre l'Italie et la Yougoslavie sera considéré comme un tournant de l'histoire européenne d'après guerre, le commencement d'une période nouvelle... »

Quelle est cette période nouvelle ?
Elle marque, aux yeux du journaliste italien, le rétablissement de l'équilibre sur le Danube : d'un côté, la Tchéco-Slovaquie et la France ; de l'autre côté, la Yougoslavie et l'Italie ; deux groupes dont la puissance peut se contrebalancer.

Quand le Giornale d'Italia parle d'une tentative d'hégémonie française sur le Danube, tentative qui serait rompue par le traité de Rome, il le fait sous sa propre responsabilité.

Pourtant, on ne peut guère douter que dans la pensée du gouvernement italien, le traité italo-serbe réponde, en effet, au traité franco-tchéco.

Ainsi, aux vastes unions entrevues après la guerre, se substitue ainsi peu à peu un système de contrepoids à la vieille mode.

Ce système d'alliances secondaires ne va pas d'ailleurs sans danger.

Ainsi, par son esprit, le traité de Rome alarme les voisins de l'Italie et de la Yougoslavie.
Déjà la Hongrie, qui fondait de grandes espérances sur l'Italie, lui reproche de tourner le dos, de se ranger parmi ses ennemis, et de fortifier la Yougoslavie, qui n'en sera que plus intransigeante.

D'un autre côté, en Autriche, on considère l'accord qui vient d'être signé entre l'Italie et la Yougo-Slavie comme une victoire de l'Angleterre et une défaite diplomatique de la Petite-Entente.

La Neue Freie Presse de Vienne parle déjà de la Petite-Entente au passé. Elle écrit :

« Le résultat immédiat de cet accord est que la Petite-Entente est devenue un organisme à deux tronçons, si l'on peut encore parler d'organisme. La structure interne de cet agrégat d'Etats a toujours été faible, parce que, tout comme dans l'ancienne Autriche, les intérêts étaient trop divergents, et que le Nord avait des sentiments autres que le Sud ou l'Est. L'Etat tchéco-slovaque n'est ni menacé directement par la Russie, comme l'est la Roumanie, ni impliqué dans les conflits des Balkans et dans les questions adriatiques, comme l'est la Yougoslavie. Il n'y avait qu'un sentiment commun, la crainte d'une restauration des Habsbourgs et d'un rétablissement de l'ancienne Autriche. Lord Curzon enregistre un grand succès à la veille de sa chute. L'Italie l'aide à faire renaitre l'équilibre des puissances. Mais il vaudrait mieux, au lieu de ces après conflits, de cette guerre de mine diplomatique, la paix et la réconciliation générales. »

Ces dernières lignes sont parfaitement justes.
Puissent du moins les nouveaux traités aider à la paix générale !

M. D.

INFORMATIONS

EN ALLEMAGNE

Le plan de réparations du banquier Marx

Le banquier Marx revient, dans le *Reich* de huit heures du soir, sur son projet de réparations, qui n'est pas sans analogie avec ceux de MM. Reichberg et Litwin.

Ce projet repose essentiellement sur ce qu'il appelle la banque de contributions, chargée de monnayer les réparations fournies par l'industrie et la propriété. Une hypothèque de 20 0/0 serait prélevée sur toutes les propriétés immobilières. Toutes les sociétés par actions devraient élever leur capital de 25 0/0 et toutes les entreprises industrielles et commerciales ayant plus de 25 ouvriers et 10 employés devraient être transformées en sociétés par actions, afin de pouvoir subir le même prélèvement.

La valeur du prélèvement ainsi opérée sur la fortune allemande devrait être débattue entre les alliés et l'Allemagne. M. Marx l'évalue provisoirement à 40 milliards de marks-or.

Dans la Ruhr

Les recettes ferroviaires

D'après le « New-York Herald », l'enquête menée par le premier comité présidé par M. Dawes, au sujet des chemins de fer allemands, comprend également les recettes du réseau ferré de la Ruhr, comme constituant une partie des ressources budgétaires du Reich.

Les experts sont actuellement d'accord sur le fait qu'on ne peut éliminer aucune partie des revenus de l'Allemagne si une solution applicable au Reich tout entier doit être trouvée. Il est possible cependant qu'une certaine partie des recettes, telles que celles provenant de la Ruhr, soient exclusivement affectées aux réparations.

Une manœuvre allemande contre le franc

La haute commission interalliée des territoires rhénans, réunie sous la présidence de M. Tirard, vient de prendre une ordonnance destinée à interdire deux opérations qu'elle a estimées de nature à favoriser les mouvements de spéculation préjudiciables à la stabilité du franc. Le Reich s'efforce en effet actuellement de drainer le plus grand nombre possible de billets français vers l'Allemagne non occupée.

L'ordonnance de la haute commission interdit la levée de tout impôt allemand en francs belges et français, ainsi que la prétention émise par certains bureaux de perception allemande d'exiger la libération des contribuables en numéraires fran-

çais. En même temps, elle interdit toute exportation de billets belges et français des territoires occupés vers les territoires non occupés. Les billets de banque qui pourront être saisis à la limite des territoires occupés seront versés à la caisse des gages, à titre de confiscation, au profit des trésors belge et français.

Le traité d'amitié turco-autrichien est conclu

Les pourparlers entre la Turquie et l'Autriche ont abouti à une conclusion définitive.
Le traité d'amitié et la convention formant les deux points principaux de l'accord seront signés incessamment.

Après la mort de Lénine

Les chefs des principaux groupes politiques de la Russie des soviets prévoient l'effondrement prochain du bolchevisme. Ils pensent que la mort de Lénine contribuera à aggraver les dissensions qui, depuis quelque temps, menacent le régime.
Gessen, membre du parti cadet, vient de déclarer qu'il n'y a pas actuellement un homme politique capable de remplacer Lénine et d'avoir la même autorité sur le peuple. Dans ces conditions, a-t-il ajouté, l'anarchie et le chaos vont régner à Moscou.
Abramovitch, chef des menchevicks, a exprimé la même opinion.

Trotzky serait « exilé »

Après une séance orageuse, au cours de laquelle Preobadjenski se livra à des voies de fait sur Kamenoff, le comité exécutif panrusse a décidé de ne pas arrêter Trotzky, mais de surveiller étroitement ses faits et gestes. Il lui sera interdit de voyager. C'est dans une petite ville du sud de la Russie que, toujours d'après les nouvelles reçues de Moscou, il devra séjourner.

A la présidence des Etats-Unis

Le sénateur Reed, de l'Etat de Missouri, qui fait partie du petit groupe des démocrates hostiles au traité de Versailles et à la Société des Nations, pose sa candidature aux prochaines élections présidentielles, ce qui porte à quatre le nombre des candidats du parti officiellement connus. On a déjà annoncé les candidatures de M. Mac Adoo, du sénateur Underwood et de l'ancien ambassadeur Davis.
Le sénateur Reed ferait principalement campagne contre M. Mac Adoo, gendre de l'ancien président Wilson, dont il combat la politique.

En Angleterre

Les projets de Mac Donald

Suivant l'« Evening Standard », M. Ramsay Mac Donald considère la situation diplomatique franco-anglaise comme déplorable et son premier travail sera d'établir avec la France, la Russie, l'Italie, l'Allemagne et d'autres pays une entente amicale d'un esprit opposé à la guerre. Il userait le plus possible, dans ce but, de l'organisme de la Société des Nations. De là un champ d'activités s'ouvrirait pour lord Parmoor, successeur de lord Robert Cecil.

L'« Evening News », parlant de la question des réparations, dit que le point de vue du premier ministre est en complet accord avec celui de M. Mac Kenna pour la politique à suivre à ce sujet.

La grève des cheminots anglais

Par suite du manque de transports, les industries du sud du Pays de Galles sont forcées de chômer. 15.000 travailleurs sont sur le pavé. Certains aciéries ont été obligées de cesser tout travail faute de charbon.

Secousse sismique

La secousse de tremblement de terre qui a été ressentie, dans les comtés anglais d'Hereford et de Worcester, samedi matin, un peu après 6 heures, a duré trois minutes. Dans certains endroits, les gens furent réveillés et sentirent les maisons osciller et la vaisselle tinter dans les armoires.

Certains témoins disent que le bruit ressemblait à celui que ferait une masse de neige tombant d'un toit, suivi d'un violent écho.

Les Etats-Unis réclamaient encore le nombre des immigrants

On mande de Washington : M. Cable va déposer devant la Chambre des représentants un projet de loi prorogeant jusqu'en 1930 la loi actuelle sur l'immigration. Ce projet prévoit de plus, que le pourcentage des personnes autorisées à s'établir aux Etats-Unis — pourcentage basé, on le sait, sur les chiffres de 1890 — sera réduit à un. Cela s'appliquerait, en outre, au Canada et au Mexique aussi bien qu'à l'Europe.

Si cette loi est adoptée, le nombre des immigrants annuels sera réduit à 125.000. Il est actuellement de 523.000.

L'exportation des cuirs suspendue

Le « Journal Officiel » publie un décret rendu sur la proposition du ministre du commerce et portant prohibition de sortie des cuirs et peaux.

Où est l'épave du « Dixmude » ?

Une dépêche de l'amirauté d'Alger au ministère de la marine fait connaître que les recherches effectuées par les bâtiments de l'Etat sur les indications du commandant Joubert, n'ont encore donné aucun résultat, et que des pêcheurs ont trouvé le 26, un fanal à éclats, une caisse de biscuits, des débris de ferrures, des cartes et un pavillon qu'on suppose avoir appartenu au « Dixmude ».

L'exportation des capitaux

Le ministère des finances communique la note suivante :

A la suite d'une plainte déposée le 29 décembre dernier par le ministre des finances pour infraction à la loi du 3 avril 1918, relative à l'exportation des capitaux (transfert hors de France de 46.350 francs pour le règlement d'achat de titres à l'étranger) le contrevenant a été suivant jugement rendu par la onzième Chambre du tribunal correctionnel de la Seine, en date du 19 janvier 1924, condamné par défaut au maximum de la peine prévue par l'article 9 de la loi du 3 avril 1918, soit en principe à la somme de 11.587 fr. 50, représentant les 25 pour cent du montant des fonds exportés.

Chambre des Députés

Séance du 26 janvier 1924

MATIN

La Chambre reprend la discussion générale des projets fiscaux. M. Dubois lit une déclaration du groupe de l'Entente républicaine, déclaration qui constate que la crise actuelle est due au non paiement par l'Allemagne de ses dettes. Le groupe fait confiance au Gouvernement, M. Auriol conteste que la valeur d'une monnaie nationale soit uniquement fonction de l'équilibre budgétaire et de la situation financière et économique. M. Klotz dit que le vote de 8 milliards d'impôts en 1920, a été inutile pour le redressement du franc parce que la digue de solidarité interalliée était rompue depuis 1919.

M. Poincaré réplique que la baisse du franc et de la hausse du prix de la vie ont été causées par la politique d'inflation et d'importations considérables en 1919.

M. Auriol croit qu'une des causes de la baisse du franc, c'est l'envoi du franc dans la Ruhr, dont les Allemands ont trafiqué à Amsterdam.

SOIR

Dans la séance de l'après-midi, M. Auriol continue son discours. Il examine les mesures proposées par le Gouvernement, qui demande des impôts nouveaux. Il indique que les Banques ont en dépôt 14 milliards d'argent de leurs clients auxquels elles paient de 1 à 2 0/0 alors qu'elles placent ces fonds à 4 et 5 0/0 en bons de la défense. C'est 380 millions que le Gouvernement pourrait demander aux Banques.

M. Poincaré monte à la Tribune pour répondre aux divers orateurs qui ont pris part à la discussion. Il lit des documents parus dans des journaux allemands tendant à faire refuser le franc. De vifs incidents se produisent entre les socialistes et le

Président du Conseil qui continue son discours en énumérant les mesures que le Gouvernement a demandées pour donner des armes au ministre des finances contre ceux qui spéculent contre le franc et mènent campagne contre notre devise nationale.

Il demande que tout le monde se mette à travailler, donne l'exemple de renoncement, fasse des compressions de dépenses et il termine par un exposé de politique étrangère empreint du plus grand optimisme. Le Président du Conseil est vivement applaudi.

MM. La Cour de Grandmaison, Herriot présentent diverses observations. M. Herriot combat le régime des décrets dont a parlé le président du Conseil, décrets relatifs aux projets fiscaux.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

CHRONIQUE LOCALE

Ces projets de loi seront-ils appliqués ?

Nous sommes dans la période triste où la pluie, la neige tombent !... C'est aussi, la période où les impôts s'abattent sur les contribuables, où la hausse sur toutes les denrées se fait plus lourde.

Mais c'est la période où les hommes politiques s'occupent des intérêts du pays qui proteste, déposent des projets de lois sur projets de lois pour calmer les protestations des électeurs. Et ces projets tombent drus sur le bureau de la Chambre, comme, ces jours derniers, tombait la pluie sur notre région !

Les parlementaires veulent marquer leur passage à la Chambre, en déposant des projets de loi pour faire rentrer beaucoup d'argent dans les caisses de l'Etat.

Grands dieux ! Pourquoi n'ont-ils pas déposés ces projets de loi plus tôt ?

C'est ainsi que certains députés estimant que la cherté de vie ne s'impose pas en France, pour l'étranger de passage en faveur de qui joue la hausse du change ont déposé une proposition de loi ainsi conçue :

ARTICLE PREMIER. — « Les tenanciers ou gérants des hôtels, pensions de famille et maisons meublées seront tenus, sous peine d'une amende de 15 à 1.000 francs, et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de cinq jours à un mois, de surtaxer de 20 0/0, au profit de l'Etat français, les dépenses effectuées dans leurs établissements par les clients étrangers autres que les Belges ».

ART. 2. — « Des dérogations peuvent être accordées, après délibération en conseil des ministres, et par voie de décret : 1^o aux anciens alliés de la France qui ne bénéficient pas d'un change favorable ; 2^o aux ouvriers et employés à la solde de maisons françaises ».

Les auteurs de la proposition constatent qu'une telle pratique a été admise, en particulier, par l'Allemagne. Elle atteindrait 600.000 assujettis, dont la moyenne des dépenses d'hôtel peut être évaluée à 50 francs par jour et réaliserait une recette annuelle de plus de deux milliards, en calculant la taxe à 20 0/0.

Il est très bien ce projet ; mais il y en a un second qui a aussi, sa valeur. Ce projet tend à instituer une contribution volontaire patriotique, destinée à remplacer les articles du projet gouvernemental relatif au double décime.

Le produit de cette contribution extraordinaire serait versé par moitié au budget des dépenses recouvrables et par moitié au compte d'amortissement de la dette flottante.

Seraient assujetties toutes les personnes résidant en France et dans les colonies françaises et qui ne sont pas à la charge d'autrui.
Le montant minimum de cette contribution serait fixé ainsi qu'il suit : à la valeur d'une journée de revenu ou d'une journée de travail jusqu'à 10.000 francs de revenu, de salaire ou d'appointement annuel ; de deux journées, de 10.000 à 20.000 francs ; de trois journées, de 20.000 à 50.000 francs ; de quatre journées, de 50.000 à 100.000 francs, et ainsi de suite, à raison d'une journée de revenu ou d'appointement par 100.000

francs et fraction de 100.000 francs de revenu supplémentaire.

Les contribuables seraient invités à s'inscrire à la mairie de leur domicile, dans les quinze jours qui suivraient la promulgation de la loi, en indiquant le montant de leur contribution. Les listes ainsi constituées seraient rendues publiques par affichage et publication dans la presse.

Les assujettis qui ne se seraient pas inscrits eux-mêmes seraient inscrits d'office, par les soins de commissions de répartition nommées par les préfets.

Le recouvrement de cette contribution serait assuré dans le mois qui suivrait l'établissement des listes, par la Banque de France et les établissements de crédit, sous la surveillance des contrôleurs des finances et des percepteurs.

Les auteurs de ces projets sont pleins de bonne volonté... fiscale.

Mais encore une fois, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils connaissent la situation précaire des finances du pays.

Ils auraient dû déposer ces projets au moment où la situation financière du pays paraissait difficile; et il y a longtemps que cette situation n'est pas florissante...

Ces projets de loi seront-ils discutés? N'est-ce pas encore du battage électoral?

Pourquoi, au lieu de tant chercher des ressources, des contributions, ne pas déposer un projet de loi tendant à l'affichage du montant des impôts payés par chaque citoyen?

Ce serait plus simple, plus facile, puisqu'aussi bien chaque contribuable a sa feuille d'impositions dûment confectionnée par l'administration compétente, feuille que « tout le monde » devrait voir...

Ainsi l'Etat pourrait récupérer des sommes qui lui échappent par les fausses déclarations de revenus.

Mais, nous l'avons dit souvent, cela gênerait beaucoup de personnes, et même les auteurs des projets de loi ci-dessus signalés, car, à quelque parti qu'appartiennent ces parlementaires, ils ont trop d'amis qui ont fait au fisc des déclarations inexactes! Et ce sont des amis!

La vérité, c'est qu'à la veille des élections, on dépose des projets de loi qui n'ont qu'un but, celui de « monter le coup » aux contribuables, aux électeurs!

LOUIS BONNET.

Election au Conseil général (Canton de Livernon)

Voici les résultats de dimanche dernier pour l'élection d'un conseiller général du canton de Livernon :

Inscrits	Votants	Vaincu	Besombes	
Assier.....	217	187	54	133
Boussac.....	72	64	36	23
Brenguès.....	90	85	49	35
Cambes.....	74	61	42	19
Corn.....	109	91	46	45
Durbans.....	82	76	48	28
Espagnac.....	65	54	30	24
Espédaillac.....	161	148	70	76
Flaujac.....	61	55	16	39
Grèzes.....	108	71	51	20
Issepts.....	97	87	37	49
Livernon.....	215	150	136	14
Quissac.....	88	76	41	35
Reilhac.....	49	43	16	27
Reyrevignes.....	133	113	50	58
St-Simon.....	101	80	35	44
Sonac.....	61	52	18	33

1.813 1.493 775 702				

M. Vayssié est élu.

P. O.

A la suite de ses démarches renouvelées M. Bouat, le dévoué Conseiller général de Martel, vient de recevoir, du chef de l'exploitation du P. O., la lettre suivante, relative aux relations ferrées entre Cahors et Monsempron-Libos.

Monsieur le Conseiller Général, Vous avez bien voulu insister à nouveau en faveur d'une avance, jusque vers midi, du départ de Monsempron-Libos du train 1705 que nous nous proposons de déplacer au prochain service, sur la demande des populations intéressées.

Vous signalez à l'appui de votre demande, que le battement de 2 h. 25 qui existerait à Cahors entre l'arrivée de ce train (vers 15 h. 50) et le départ du train 1702 (18 h. 15) ne serait pas suffisant pour permettre d'effectuer dans l'après-midi, le voyage aller et retour à Cahors.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, M. le Conseiller général, que le train 1705, avancé à 12 h. au départ de Monsempron-Libos, ne permettrait pas à ce train de relever la correspondance d'un nouveau train de chaque sens que nous nous proposons de créer, au prochain service et si les circonstances le permettent, sur la section de Périgueux à Agen.

Dans ces conditions, et compte tenu de la marche du train de sens contraire 1698 qui ne peut être déplacé, le train 1705 ne pourrait arriver à Cahors que vers 16 h., au plus tôt.

Toutefois, nous avons reconnu la possibilité de retarder de 15' le départ de Cahors du train 1702, ce qui permettra aux voyageurs se rendant l'après-midi dans cette ville d'y séjourner pendant 2 h. 1/2 environ, laps de temps à peu près équivalent à celui qui existait avant la guerre entre l'arrivée du train 975 (16 h. 42) et le départ du train 976 (19 h. 21). Veuillez agréer, etc.

Le chef de l'exploitation-adjoint,

En d'autres termes, lors du prochain service, le train 1705 (Libos-Cahors) partira de Libos vers 14 h. Ainsi, il assurera la correspondance avec le nouveau train de chaque sens,

projeté sur la section de Périgueux à Agen.

De cette façon sera rétabli approximativement l'horaire qui existait avant celui de juin 1923 et qui avait soulevé les plus vives protestations.

Enregistrement

M. Maurel, receveur de l'Enregistrement à Labastide-Murat, est nommé à Cahac.

M. Darnis, surnuméraire du Lot, est nommé receveur à Labastide-Murat.

M. Lavergne, receveur à Biskra, est nommé à Castelnaud.

Poids et mesures

M. Vignard, vérificateur des poids et mesures de 3^e classe à Figeac est promu à la 2^e classe.

Enseignement primaire

M. Laboucanie, instituteur à St-Paul-de-Vern est nommé à L'hôpital St-Jean.

M. Laverdet, instituteur à L'hôpital St-Jean, est nommé à Martel (adjoint).

Naissance

Nous avons le plaisir d'apprendre que, une fois encore, Mme et M. Coueslant sont grands-parents, par la naissance du fils de M. Jean Coueslant, né à Haiphong.

Avec tout le personnel de l'imprimerie du Journal du Lot, nous adressons à Mme Jean Coueslant et au nouveau-né nos meilleurs vœux de bonne santé et tous nos compliments à l'heureux papa.

L. B.

Assistance Médicale Gratuite

On nous communique :

Conformément à la décision du Conseil général du Lot, les Bons de médicaments délivrés aux indigents par les Mairies pour le compte de l'Assistance médicale gratuite ne sont plus soumis au visa des Mairies et à la désignation du choix du médecin et du pharmacien.

Cela est destiné à assurer la liberté des malades indigents et à leur éviter les pertes de temps nécessitées par le visa des ordonnances et les vexations qui pouvaient en résulter.

Taxe sur la distraction

L'Administration des P. T. T. ne veut pas qu'on lui reproche ce qu'on lui a quelquefois reproché, de ne pas gagner assez d'argent. Aussi, elle s'ingénie à se procurer des ressources de toutes les façons.

Tout récemment, nous signalions qu'elle infligeait une amende à quiconque recevait une carte de visite sur laquelle l'expéditeur avait écrit plus de mots que ne le permet le règlement postal; aujourd'hui, l'Administration va s'occuper de soutir des sous aux personnes distraites.

Dans son article 70, relatif à l'augmentation des taxes télégraphiques, la loi sur les impositions nouvelles dit que, dans les villes de plus de 15.000 habitants, les télégrammes parvenant avec une adresse incomplète, c'est-à-dire si le nom de la rue et le numéro dans cette rue sont omis, donneront lieu à la perception « sur le destinataire » d'une surtaxe de soixante centimes. Si, seul, le numéro de l'habitation manque, trente centimes seront réclamés par le facteur.

Quel est le fonctionnaire psychologue qui a trouvé cette nouvelle source de revenu ?

La distraction va désormais alimenter les caisses du Trésor.

Déjà, quand un client laisse passer un mois avant de toucher un mandat-poste, il est passible d'une amende de 1 fr. 20 : il peut donc se méfier à l'avenir des règlements postaux.

L. B.

Un point de droit commercial

Une assez longue instruction avait été suivie au parquet d'Angoulême concernant la vente d'articles de modes par une modiste parisienne de passage dans cette ville. Le président de l'Association des commerçants et industriels d'Angoulême était intervenu au nom de son groupement.

Il était fait grief à la modiste parisienne d'avoir enfreint la loi du 30 décembre 1906 en ne se munissant pas d'une autorisation préalable pour la vente de ses marchandises. A cela, la modiste répondait qu'elle n'avait pas organisé un débarras de chapeaux provenant de soldes, de stocks ou d'occasions, qu'elle n'avait mis en vente que des marchandises neuves, des modèles exécutés par sa maison de Paris, et que par conséquent, elle n'avait pas à solliciter d'autorisation préalable, son genre d'opérations commerciales ne pouvant être assimilé à celui des soldes ou de liquidateurs de stocks, seuls visés par ladite loi de 1906.

Le magistrat instructeur clôture son information par une ordonnance de non-lieu, motif pris notamment « de ce qu'interdire les ventes du genre de celles effectuées par la modiste parisienne et qui ne portent que sur des marchandises neuves serait aller à l'encontre non seulement de la liberté du commerce, mais encore des intérêts du public qui trouve dans la concurrence entre les commerçants honnêtes la meilleure garantie contre la hausse croissante des prix. »

Par l'intermédiaire de son président, l'Association des commerçants et industriels d'Angoulême fit opposition à l'ordonnance du juge d'instruction, demandant à la chambre

des mises en accusation de Bordeaux d'en prononcer l'annulation.

Cette affaire vient d'être appelée devant la chambre des mises en accusation, mais elle n'a pas eu à être discutée parce qu'il a été constaté que l'opposition n'avait pas été faite dans le délai imparti par la loi. Dans ces conditions, la chambre des mises en accusation, sans aborder le fond, a rejeté la demande de l'Association des industriels et commerçants d'Angoulême. La modiste parisienne reste admise à se prévaloir de l'ordonnance du magistrat instructeur, le non-lieu gardant son plein et entier effet.

Le Retour à la Terre

Dans une de ses dernières réunions le Comité du « Retour à la Terre » a envisagé parmi les moyens à mettre en œuvre la collaboration des Instituteurs.

De quelle nature sera-t-elle? Nous ne tarderons pas à être fixés.

L'objet de cet article est de montrer que, dans un département du centre, cette collaboration a donné déjà de tangibles résultats et, par analogie, d'en déduire quelques conclusions d'ordre pratique pour notre terroir quercynois.

Dans le département de l'Allier, ce Comité du « Retour à la Terre » pria les membres de l'Enseignement de répondre à l'enquête suivante :

« Quelles sont à votre avis les causes de l'exode rural vers les villes et quels remèdes vous paraissent de nature à l'enrayer ? »

Ce sujet, l'auteur de ces lignes l'a déjà traité dans les colonnes du Journal du Lot d'août 1922.

S'il se permet d'y revenir aujourd'hui, ce n'est pas tant pour apporter une opinion personnelle que pour diffuser, en les analysant, les résultats d'une enquête qui serre la question de très près. Il ne doute pas que les membres du Comité du « Retour à la Terre » ne soient pas déjà fixés en l'espèce, leur programme est sans doute arrêté, et il n'entre pas dans l'intention de l'auteur de cet article d'agir par suggestion.

Il n'en est pas moins intéressant pour le public qui sait la campagne entreprise en faveur du « Retour à la Terre », d'être tenu au courant, non seulement de ce qui se fait dans le Lot, mais aussi par ailleurs. C'est une façon d'éclairer la voie hérissée de fondrières et d'obstacles de toute nature, capables de décourager les meilleurs volontés.

Dans ce genre d'enquête, au préalable d'une élémentaire nécessité, il faut d'abord constater les faits, définir les causes et prévoir les remèdes.

I. — LES FAITS

Tout comme dans l'Allier, et sûrement avec plus d'aggravation, l'exode rural est un fléau dans le Lot. Il serait facile de délimiter les foyers de dépopulation. Des Causses à la Vallée, on classerait les communes ou les cantons en trois catégories selon que la dépopulation est très accentuée, accentuée ou seulement sensible. On arriverait à une statistique précise et suffisamment analytique, signalant les cas d'exode, les pertes de guerre et la dénatalité. Ce ne serait pas un travail inutile.

II. — LES CAUSES

Nos collègues de l'Allier sont absolument d'accord avec ce que nous avons déjà écrit sur les causes de l'exode rural.

Il est des causes matérielles et des causes morales qu'il n'est pas indifférent de répéter sous une autre forme. Les causes matérielles proviennent de la comparaison entre les conditions générales de la vie et les conditions particulières du travail à la campagne et à la ville.

Il n'est pas niable que les déracinés ont supposé un appas à la vie urbaine qu'ils connaissent mal, en opposition avec la vie rurale dont ils n'ont pas su apprécier les avantages.

Ils ont cru trouver à la ville une nourriture plus recherchée, une mise plus élégante, des logements plus commodes, des distractions variées autant que nombreuses. Evidemment, les parias de la glèbe qui vivaient dans des taudis enfermés, qui traînaient leurs lourds sabots dans des chemins raboteux en été, dans des cloaques l'hiver, devaient facilement céder à l'attrait des boulevards. Et puis, la vie n'est pas moins chère à la campagne, sans compter les lourdes dépenses qu'impose l'isolement en cas de maladie : les médecins vous pressurent avec la distance kilométrique... quant aux vétérinaires, c'est encore plus cher!

Cette opposition de confort se retrouve encore dans les conditions du travail.

Le déraciné apprécie à sa juste valeur le travail régulier, bien rétribué, aux huit heures légales avec repos hebdomadaire. A la campagne, le même individu, qui était souvent un journalier, a dû souffrir de longs chômages d'hiver et des saisons pluvieuses. Il ne bouclait son budget que sur 250 journées à peine de travail et le salaire était jugé insuffisant. Soyez donc surpris que ces gens-là aient déserté la glèbe pour l'usine. Allez donc leur raconter que la profession agricole est la plus indépendante, la plus honorable, sinon la plus honorée, et autres antennes qu'ils traitent de ragots. Ils vous répondront : « La liberté et l'indépendance ne sont qu'un mythe pour le paysan pauvre qui reste l'homme le plus dépendant du monde. »

A ces causes matérielles, viennent s'ajouter des causes morales : l'influence de la guerre et du service militaire, celle de l'instruction et des influences inhérentes à la famille et au milieu.

Pas mal de démobilisés dont les terres étaient tombées en friches ou d'autres qui, dans certains services,

eurent l'occasion de se spécialiser dans une autre profession (chauffeurs, électriciens, etc...), ne sont pas revenus au village. Des gradés ont perdu le goût du travail agricole et, en débrouillards, se sont casés en ville.

L'instruction telle qu'elle est donnée ne pousse-t-elle pas aussi à l'exode rural? Il serait ridicule de le nier. Tout élève qui continue ses études primaires après treize ans vise au fonctionnarisme, ou tout au moins aux emplois de plus en plus nombreux dans les chemins de fer, les trams etc... qui exigent un minimum d'instruction. A ce sujet, les écoles primaires supérieures, qui ne sont pas réellement professionnelles jouent le rôle déplorable de centres de dispersion de la main d'œuvre rurale.

Et la jeune fille de la campagne, voyons un peu son idéal : Épouser un employé qui la conduira à la ville. Les parents eux-mêmes encouragent souvent ces sottes visées pour avoir une genre dont la situation sociale sera en apparence plus considérée.

Ne négligeons pas d'ajouter à ces causes d'ordre moral l'action des hommes politiques qui distribuent avec une générosité exagérée les places de facteur, de cantonnier... et les emplois urbains qui vident nos campagnes de l'élément jeune et actif.

(A suivre).

Un Instituteur rural.

Les voleurs de la Trésorerie de Limoges

Pendant trois jours et en présence des défenseurs qu'ils ont choisis, M. Puel, juge d'instruction, de Limoges, a procédé à l'interrogatoire des auteurs du vol commis à la Trésorerie Générale de Limoges.

Le système de défense des frères Castelli, de Pey et d'Alberto n'a varié : ils persistent à nier toute participation au cambriolage, et s'ils n'ont pas encore demandé au magistrat leur mise en liberté, ce n'est sans doute qu'une question de jours.

Par contre, les quatre détenus, déjà plusieurs fois condamnés, ne font aucun mystère de leur passé et revendiquent même comme un honneur d'avoir su vivre longtemps sans travailler en exploitant la naïveté ou la bêtise de leurs concitoyens.

Les quatre voleurs avaient l'intention de « traiter » à Limoges une importante affaire d'or qui leur avait été indiquée par une personne honorablement connue et qui depuis plusieurs années leur procure des transactions du même genre.

Or, les acheteurs n'avaient pas d'argent pour procéder à cet achat, mais un moyen qui leur réussit plusieurs fois et qu'ils comptaient bien utiliser ici.

Pey raconte donc au juge d'instruction comment ils procédaient. Sachant la quantité de pièces d'or à acheter, les quatre complices, guidés par leur indicateur, se présentaient chez le vendeur. Le prix d'achat était fixé, ils comptaient les pièces que le vendeur mettait dans un sac en cuir jaune qui leur était luimême.

Au moment de payer, une discussion s'élevait quant au prix et les voleurs, renonçant à l'affaire, trop sérieux pour eux, laissaient le sac et partaient en maugréant. Le sac préparé d'avance ne contenait que des rouleaux de plomb et le vendeur ne pouvant légalement se plaindre, voyait ainsi disparaître l'or dont il entendait tirer un illicite profit. C'est ce vol que nous avions préparé, ajouta Pey, mais il n'a pas eu lieu et vous ne pouvez pas nous poursuivre.

« Apprenant le soir-même de notre arrivée à Limoges que notre vendeur ne voulait pas se séparer de son or, nous résolûmes de quitter Limoges le jeudi matin par le train de 4 h. 35 se dirigeant sur Périgueux.

Dans le wagon où ils prirent place, en gare des Bénédictins, ils aperçurent dans le filet une serviette contenant environ cent cinquante mille fr. de bons ou de billets de banque. Ce n'est pas moi qui ai ouvert la serviette, dit Pey, c'est Castelli, mais si je l'avais trouvée, je ne me serais fait aucun scrupule de m'en emparer. »

Le juge d'instruction s'est donc contenté d'enregistrer les déclarations des inculpés et va continuer son enquête.

Des empreintes ayant été relevées sur le carreau brisé, les morceaux ont été envoyés au service de l'identité judiciaire à Paris, qui examinera si elles se rapportent à un ou plusieurs des individus arrêtés.

Plusieurs vols du même genre ayant été commis dans la région du Midi, les inspecteurs de la brigade mobile de Toulouse sont actuellement à Limoges, ayant pour mission de rechercher quels ont pu être les indicateurs.

Des recherches semblables sont faites à Marseille, tant pour retrouver la valise expédiée de Brive par Alberto que pour retrouver l'automobile dont le passage fut remarqué à Cahors et qui fut réparée le mercredi soir dans un garage de la place Carnot.

La bande de Flaunac

Les cambrioleurs Véronne, Lalanne et Petit, qui sont actuellement à Brive, à la disposition du juge d'instruction, qui poursuit son enquête sur la tentative d'assassinat commise dans cette ville, vont être entendus au commencement de la semaine par M. le juge d'instruction de Cahors.

Une nouvelle particularité rend plus dramatique encore l'un des cambriolages commis à Cahors par cette bande.

Depuis le vol commis avec effraction chez M. Pradié, au café du Palais National, un portemonnaie appartenant à M. Pradié fils a disparu.

Il semble au moins probable que ce portemonnaie a été emporté par les malfaiteurs. Or, cet objet se trouvait, la nuit du vol, dans la poche du pantalon de M. Pradié. Ce jeune homme couchait dans une pièce attenante à la salle du café cambriolé.

Il faudrait donc admettre que l'un des tristes héros de l'aventure aurait pénétré dans la pièce où dormait M. Pradié fils, et aurait fouillé ses vêtements.

Le cambriolage de la perception de St-Céré

UNE ARRESTATION A PARIS

Sur les indications fournies par la police mobile de Toulouse, on vient d'arrêter, dans un hôtel du faubourg Saint-Denis, à Paris, un camelot nommé Arthur Jack, âgé de 50 ans, que l'on soupçonne d'avoir participé au vol de 150.000 francs, commis à la perception de Saint-Céré.

Ce camelot, qui était déjà recherché par les parquets de Cussat et de Limoges pour d'autres affaires, affirme toutefois n'être pas venu dans le Lot depuis un an, ajoutant que le jour du vol de Saint-Céré il se trouvait à Paris, et à cet égard, il invoque le témoignage de son logeur.

Il sera néanmoins transféré à Figeac et confronté avec divers témoins, notamment avec les patrons d'un hôtel de Saint-Céré, qui ont cru reconnaître dans une des nombreuses photographies que M. le Commissaire de police Stellet mettait sous leurs yeux un client occasionnel ayant dîné chez eux le soir du vol. Et ce client ne serait autre que le camelot retrouvé à Paris.

Il faut dire qu'Arthur Jack, qui est originaire du Lot, a quelque peu battu les foires du département avec son père, chiffonnier forain, en résidence dans un village voisin de St-Céré. Serait-ce lui qu'on aurait aperçu se promenant devant les bureaux du percepteur peu distant, avant le cambriolage, lui qu'on aurait vu s'en aller à un moment donné porteur d'un petit colis à main, lui encore qui en compagnie d'une femme aurait été vu prendre à la gare deux billets du chemin de fer pour Paris-Quai d'Orsay, auquel cas il aurait quitté Saint-Céré par le train de 7 h. 40 ?

Autant de vérifications qui s'imposent et qui ne vont certainement pas manquer de s'accomplir.

Où est le portefeuille ?

Un ouvrier d'origine espagnole vivant en commun, avec plusieurs compatriotes, dans un immeuble de la rue Bouscarat, partit jeudi soir, en disant à ses camarades qu'il allait travailler sur les chantiers de la ligne de Moissac et qu'il ne rentrerait que samedi.

Samedi soir, il n'était pas rentré : ses camarades eurent la curiosité d'ouvrir l'armoire où ils déposaient, en commun, leur pécule.

Leur désillusion fut grande, car le portefeuille qui contenait leurs économies, soit 650 fr. environ, avait disparu.

Les camarades ont porté plainte.

Le charreton est retrouvé

Nous avons signalé, ces jours derniers, qu'une ménagère s'était présentée chez Mme Bonave, négociante, place de la Halle et lui avait emprunté un charreton pour transporter à la Gare, un sac de pommes de terre.

Comme cette ménagère n'avait pas payé le sac de pommes de terre et qu'elle n'avait pas ramené le charreton, plainte fut portée à la police.

Le charreton a été retrouvé : il avait été remis, avenue de la Gare. Mais le sac de pommes de terre a été emporté. On recherche la ménagère.

Le sauterne était trop cher

Lundi soir, vers 5 heures, un grand tapage était mené à l'hôtel de l'Europe par un « tobotaire ». Il tapait sur la table, menaçait de tout casser dans l'établissement. La police dut intervenir et emmener le violent client au poste, où il voulut s'expliquer.

Ce planteur avait livré son tabac dans la matinée et avait touché son argent, 2.500 francs environ. Avec des camarades, il avait décidé d'aller casser la croûte dans un hôtel et, généreux, il avait commandé une bouteille de Sauterne.

Mais quand on présenta la note, le planteur ne voulut pas payer la bouteille, qui était portée à 10 francs. « C'est trop cher », criaient le planteur qui, à ce moment, était en état d'ivresse.

Au poste, tout s'arrangea ; le planteur alla dormir sur la paille du violon. Et mardi matin, il put, avec ses 2.500 francs, repartir pour Arcambal.

Battue aux sangliers

Dimanche, une belle battue aux sangliers a été faite au Bois de Bozos (Bregues), par l'équipe de Marcellac, Deux sangliers, l'un de 30 kilos et l'autre de 60 kilos, ont été abattus.

Association des officiers de complément du Lot

La fête commémorative de « l'Union Nationale des officiers de complément » avec séance d'instruction aura lieu à Rouen les 16 et 17 février prochain.

Les membres de l'association qui désiraient y assister à leurs frais, avec voyage à quart de place, sont priés de donner leur nom à M. Satgé, secrétaire, 10, rue St-Barthélémy, à Cahors, avant le 5 février.

Le Président, RAMES, chevalier de la Légion d'honneur.

Ivrogne contre mulet

Un ouvrier agricole nommé C... avait profité de son passage à Cahors pour visiter un certain nombre de cafés, stationnant longtemps dans chacun, et occupant consciencieusement son temps à boire.

La nuit venue, il voulut regagner les environs d'Arcambal, mais il rencontra sur la route une charrette traînée par un mulet, conduite par un agriculteur du voisinage.

Malgré tous les efforts du conducteur pour éviter l'ivrogne, celui-ci revenait constamment, avec un entêtement stupide, se placer devant l'attelage, si bien que le mulet finit par renverser C... sans lui faire grand mal du reste.

Placé dans la voiture, le trop fervent buveur fut reconduit à Cahors, où il passa la nuit au bureau de police.

Interprètes militaires

Un concours pour le grade d'interprète militaire (langue arabe), de l'armée active, sera ouvert en 1924.

Une circulaire ministérielle en date du 15 janvier 1924 règle les conditions d'admission à ce concours.

Les jeunes gens qui désiraient concourir pourront prendre connaissance de cette circulaire au bureau de la Place de Cahors.

Chronique des Théâtres

Nous rappelons que c'est jeudi soir, 31 janvier, qu'aura lieu, au Théâtre de Cahors, la représentation de la Fille du Régiment, opéra-comique en 2 actes, musique de Donizetti.

LA-HAUT

La dernière grande Opérette à succès

C'est un rêve !... un rêve !... « Avec le Ciel Bleu pour décor !... »

C'est une histoire amusante et bon enfant que tous peuvent voir et entendre, où le bon saint Pierre mène par les sphères lumineuses le joli troupeau des chanteurs étherés et où le ménage Evariste se retrouve avant de redescendre sur terre.

Sur la fantaisie charmante de cette donnée ingénue, le compositeur Maurice Yvain a écrit une musique délicate et savante à la fois, qu'on ne peut s'empêcher de fredonner.

On a dit de Maurice Yvain qu'il était un Offenbach moderne ; il est impossible d'avoir plus de gaieté d'esprit et aussi plus de science dans les couplets et les duos de ce nouveau grand succès LA-HAUT que les Tournées BARET donneront le mardi 5 février, au Théâtre Municipal, avec une distribution de premier ordre.

CHRONIQUE SPORTIVE

Championnat départemental de cross-country cyclo-pédestre

Pour la première fois à Cahors, dimanche s'est disputé le championnat du Lot du Cross Cyclo-pédestre organisé par l'Union Vélocipédique de France avec le concours du Vélo-Sport Cadurcien.

ques observations de plusieurs conseillers, les plus nécessaires sont inscrites. Une demande de subvention, en double exemplaire, pour la construction d'un chemin agricole reliant la route nationale n° 111 et le chemin rural n° 111, est adressée à M. le préfet par le maire de la commune de Limogne, est adressée au ministre par le préfet par le ministre de l'agriculture, service du génie rural.

Montcuq
Conférence sur la tuberculose. — Le Comité départemental d'Hygiène sociale et de lutte contre la tuberculose, reprenant sa tournée de propagande antituberculeuse, donnera une conférence à Montcuq, le dimanche 3 février prochain, à 3 heures, salle des Fêtes de l'Ecole des garçons. Cette conférence, faite par M. Bénézet, professeur au lycée de Cahors, sera agrémentée d'une séance de cinéma.

Arrondissement de Figéac
Football-Rugby. — Comme l'a dit le Journal du Lot, notre équipe première du G. S. P. Figéacois est allé rejouer la finale du championnat d'Auvergne, le dimanche 27 janvier à Aurillac contre l'Amicale Sportive d'Aurillac à 14 h. 1/2.

Par une belle journée que le soleil éclairait de ses rayons, nos quinze se sont rendus sur le terrain du Football d'Aurillac et après une partie qui a été très décisive, car les deux camps méritaient de l'animation dans la partie et après un arbitrage très impartial de M. Clapaud, de Limoges, notre groupe sportif Figéacois a battu l'Amicale Sportive Britoise à Aurillac par 6 points, 2 essais à 3 points et un essai.

Nos félicitations à nos jeunes athlètes.

2 Foire. — Notre deuxième foire du 26 janvier a été très importante. Beaucoup de monde; tous les marchés étaient bien garnis, nombreuse vente avec tendance à la hausse sur tout le bétail.

Aperçus de quelques prix :
Bœufs de travail, de 1^{er} force, de 4.000 à 4.800 fr.; bœufs moyens, de 3 à 4.200 fr. la paire; bouvillons, de 1.100 à 2.000 francs la paire; vaches, de 2.350 à 2.450 fr. la paire; cochons gras, de 330 à 340 fr. le quintal; bœufs gras, de 350 à 390 les 100 k.; brebis avec agneaux, de 160 à 200 fr.; porcelets, de 150 à 200 francs suivant grosseur.

Marché à la volaille: œufs, de 6 fr. 50 à 6 fr. 75 la douzaine; poulets, 8 fr. le k.; poulets, 9 fr. le k.; lapins, 4 fr. 50 le k.; oies, 11 fr.; canards, 11 fr.; dindons, 9 fr. le k.; fromages du Cantal, 11 fr. le k.; beurre, 15 fr.; petits fromages, 2 fr. 75 la douzaine.

Blé, 20 fr. le 1/5; avoine de 6 à 7 fr. 50 le 1/5; maïs, 22 fr. le 1/5; noix, de 22 à 23 fr. le 1/5; pommes de terre, de 7 à 8 fr. le 1/5.

INVINCIBLE CHARME
PAR
Daniel LESUEUR
VI
Ce fut un peu sèchement qu'il répondit :
— « Je n'ai pas de conseil à vous donner. »
Elle se tut, continuant à le regarder comme pour lui faire surgir du cœur quelque pensée secrète. Cette interrogation persistante et pathétique des limpides yeux ou lui-même lisait sans émoi, irrita Jean.
— « Vous, Marguerite, » dit-il, « c'est vous-même qu'il faut consulter, non pas moi. Désirez-vous que je vous aide à la fin de la journée devant vous ? Si vous dites non, nous partirons demain comme c'était convenu. — Si je dis oui, » fit Marguerite, « cela dépendra de votre fiancé. — Mon fiancé, » (Elle sursauta.) « Oh ! Jean ordonnez-moi de l'épouser, dit-elle en rougissant, je vous obéirai, dussé-je en mourir. Oui, » répéta-t-elle avec exaltation, « je vous obéirai. Mais si vous me dites de

lier du Clos, à Figéac, s'en fut réclamer à T..., son patron, le paiement de quelques journées de travail. T..., paya, mais non sans quelques observations qui amenèrent une dispute. C..., un voisin, muflé de guerre, à l'âme sensible, vint s'interposer entre les deux antagonistes pour les calmer.

Mal lui en prit, car, D..., et ses enfants, attirés par les éclats de voix, se ruèrent sur lui, et dans la mêlée, il reçut un violent coup de bâton à une jambe dont l'ossature fut coupée en deux endroits.

D..., a été transporté d'urgence à l'Hôpital-Hospice.

Cheval emballé. — Vendredi soir, un jeune cheval attelé à un tilbury que conduisait son propriétaire M. Lacroix, maître d'hôtel à Figéac, avait pris peur au passage à niveau de Bazac, et ne put être maîtrisé par son conducteur que quai Legendre à Figéac.

Dans son parcours, l'attelage heurta un étalage d'oranges que Mme Salvage avait dressé à l'angle du pont Gambetta. Ce fut alors une véritable course d'oranges et de mandarines au travers de la chaussée et sur les trottoirs, et Mme Salvage ne dut son salut qu'à la protection d'un arbre derrière lequel elle se réfugia en apercevant le cheval emballé.

Il n'y a pas eu dans ce parcours, de près de 4 kilomètres, d'accident à déplorer, et c'est miracle qu'en longeant la route étroite du faubourg du Pin, il ne se soit pas trouvé d'enfants qui d'habitude y prennent leurs ébats.

Accident. — La petite fille, âgée de 4 ans, de M. Courtiol, gérant de la propriété de M. Ratié, à Maynard, accompagnait son père dans la grange où il allait donner leur ration aux bestiaux. Echappant un instant à la surveillance paternelle, elle s'approcha d'une trappe ouverte et, perdant l'équilibre, elle tomba d'une hauteur d'environ trois mètres sur le pavé, entre deux bœufs.

Aux cris poussés par l'enfant, M. Courtiol descendit bien vite dans l'étable; il releva la fillette inanimée, qui avait des blessures graves à la tête.

Des médecins, appelés aussitôt, donnèrent leurs soins à l'enfant, et après plusieurs jours d'inquiétude sur les conséquences de cette chute, on espère aujourd'hui que la petite imprudente se relèvera assez vite et sans suite fâcheuse de son accident.

Bureau de bienfaisance. — Le bureau de bienfaisance réuni à 8 heures du matin sous la présidence de M. Magné Cyprien, dresse :
1° la liste d'assistance médicale gratuite;
2° la liste des indigents secourus par le bureau de bienfaisance;
3° la liste des vieillards infirmes et incurables bénéficiant du secours accordé par la loi de 1905.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal, réuni, dimanche, 27, à 10 heures du matin approuve :
1° les listes ci-dessus;
2° une demande d'assistance aux femmes en couches;
3° une demande de secours temporaire exceptionnel en faveur du jeune Pons Marius, infirme;
répartit l'argent disponible entre les divers chemins vicinaux à réparer.

Nécrologie. — Mardi 22 janvier est décédée, au moulin de Bray, Mme veuve Conne, enlevée par une courte mais cruelle maladie, à l'âge de 63 ans. Sa fille, Mme Felzine, âgée de 42 ans, qui s'était aliée quelques jours avant sa mère, s'est éteinte le mercredi au matin, vers 5 heures, dix heures environ après sa mère.

Jeudi, à 10 heures, une foule considérable de parents et d'amis accompagnait au cimetière de Lacamadourcet les deux défuntés, qui laissent d'unanimes regrets.

Nous prions le sympathique M. Felzine, si cruellement éprouvé, ainsi que sa famille, d'agréer nos bien vifs sentiments de condoléance.

m'interroger, de réfléchir. Ah ! c'est tout réfléchi, allez. Je ne veux pas, je ne veux pas devenir la femme de Paul Lagrie !

— Mais pourquoi ? s'écria Jean stupéfait.
Il ne lui eût jamais dit : « Vous étiez bien sa maîtresse. » Mais la vérité brutale se formulait en lui, et il demeurait abasourdi devant ces complications féminines.

De nouveau il rencontra les prunelles d'une eau si transparente. Cette fois, ce ne fut plus une question qu'il crut y lire, ce fut une réponse. Il tressaillit, étreint par une espèce de terreur. Quoi ! était-il donc destiné aux amours impossibles et tragiques ? Après sa délicieuse et involontairement criminelle idylle avec Odette, allait-il, contre son gré, éveiller la passion endormie chez la créature la plus ingénieusement organisée pour la douleur qu'il eût encore rencontrée, chez une pauvre enfant perdue qu'il avait si sincèrement voulu sauver, et que ce sentiment fatal plongerait dans d'ingrissables, dans d'irréparables souffrances.

St-Céré
Classe 1924. — Les jeunes gens de la classe 1924 qui désirent préparer le brevet d'aptitudes militaires peuvent suivre des cours organisés à cet effet, et qui ont lieu le dimanche, dans la matinée à l'école primaire supérieure des garçons.

Le sergent maître du centre d'éducation physique de Cahors assistera à ces cours en qualité de moniteur.

Les candidats à cet examen peuvent se faire inscrire dès aujourd'hui à l'Ecole supérieure.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Probité. — M. Favory, Albert, 24 ans, négociant, avenue Gambetta, à Gourdon, a déposé au bureau de police, un portefeuille qu'il venait de trouver sur la voie publique.

Nos félicitations.
Cinq camelots du roy sont entendus par le juge d'instruction. — Samedi dernier 5 camelots du roy inculpés dans l'affaire de Creysse, ont débarqué dans notre ville par le premier train et se sont rendus dans le cabinet de M. Delrieu, juge d'instruction, pour y être interrogés. L'interrogatoire a duré de 8 heures du matin à 7 heures du soir. Les camelots étaient assistés par M. Vallat, député de l'Ardèche. Ils ont tous maintenu leurs premières dépositions.

L'instruction est donc close et cette affaire ne saurait tarder à être plaidée.

On nous assure que l'affaire de Creysse va être jointe à celle de Nadaillac-le-Roc.

Les militaires qui sont venus troubler la cérémonie de Nadaillac sont convoqués à Gourdon pour la semaine prochaine.

Une vieille maison qui menace ruine. — Les habitants de la rue de la République et notamment les voisins ont remarqué depuis déjà quelque temps, que la vieille maison faisant l'angle supérieur de la rue de la République et de la rue Danglars, et qui fait face à la charcuterie Montel, surplombait de façon menaçante.

M. le maire en ayant été averti s'est empressé de se rendre sur les lieux, et a pu constater que la courbe assez prononcée faite par les premier et deuxième étages constituait un danger pour la circulation.

Dans ces conditions, il a averti aussitôt l'architecte, qui va prendre les mesures nécessaires pour la consolidation rapide de cette maison, qui était autrefois la propriété de M. Isidore, mais qu'un étranger du pays a acquise récemment.

Gramat
Foire. — La foire du 20 janvier, qui s'est tenue lundi 21 janvier, a été très importante.

Les différents foirails étaient bien approvisionnés, notamment le foirail des bœufs; rarement il a été donné de voir une aussi importante réunion de bovins. Nombreuses transactions. Forte hausse sur les bœufs d'attelage. Bœufs de boucherie, 160 à 170 fr. les 50 kilos.

Porcs gras. — Ce foirail est largement approvisionné; la vente est lente; peu de transactions. Aussi, les prix s'en ressentent : 190 à 210 fr. les 50 kilos.

Moutons. — Sur ce foirail, les parcs sont bien garnis. Vente très active. Prix pratiqués : moutons gras et agneaux, 4 fr. à 4 fr. 50 le kilo.

Volaille et gibier. — Dès que ce marché est ouvert aux marchands de gros qui viennent en nombre du bassin houiller de l'Aveyron, la marchandise est vivement enlevée aux prix suivants : poulets, 3 fr. 75; poules, 3 fr. 50 le demi-kilo; œufs, 3 fr. 50 la douzaine.

Le jardinage de provenances diverses : St-Céré, Cahors, Gourdon, est rapidement vendu.

Alvignac
Trouvaillie. — Un porte-monnaie contenant une certaine somme a été trouvé par M. Marcel Daubet, entrepreneur de transports. Il est déposé chez Mme Daubet, postes, à Alvignac.

Martel
Théâtre. — Nous avons depuis quelques jours la bonne fortune de posséder dans nos murs le « Familial Théâtre ». — Nous avons eu déjà l'occasion, ces jours derniers, d'applaudir les artistes de la troupe dans Don César de Bazan. Le Premier Mari de France et César Borgia.

Tous ont été à la hauteur de leur rôle. Nous devons signaler tout particulièrement M. Manuel, qui tient remarquablement les rôles de César de Bazan et Borgia, et fut le gendre malheureux qui convient dans Le Premier Mari de France.

Salviac
Mort subite. — M. Brousse Félix, gendarme à pied à la brigade de Salviac, est décédé subitement, dimanche 27 janvier, à huit heures du matin, au moment où il se préparait à aller en tournée avec un de ses collègues.

M. Brousse, âgé de 42 ans, est mort à la suite d'une rupture d'anévrisme; il était marié sans enfant et originaire de St-Nophary commune de Villebrunier (Tarn-et-Garonne), où auront lieu les obsèques.

Lachapelle-Auzac
Inauguration du monument aux morts. — Dimanche a eu lieu l'inauguration du monument aux morts de la coquette commune de Lachapelle-Auzac, canton de Souillac, sous la présidence de M. le D^r Fontanille, sénateur du Lot, assisté de M. Claret, conseiller général du canton et maire de Souillac, et de M. Delpech, conseiller d'arrondissement et maire de Pinsac.

Le monument est un bas relief très artistique au milieu duquel se trouve un buste de poilu du meilleur goût. De chaque côté on lit les noms de trente-sept glorieux enfants de la localité qui ont donné leur vie pour la France.

Il est placé sur la façade de la mairie.

A l'occasion de cette patriotique cérémonie, des mains pieuses ont entouré de verdure, de fleurs et de drapeaux le coquet monument, dû au ciseau d'un artiste en renom.

Des discours ont été prononcés par MM. Riauxou, maire, Delpech, Claret et Fontanille.

BULLETIN AGRICOLE
Exposition de Toulouse
LES PAYS LATINS ET LEURS COLONIES
Toulouse, la capitale du Midi de la France, prépare pour 1924 une Exposition qui doit réunir les produits les plus divers des pays Latins et de leurs Colonies.

Hautement patronnée par le Gouvernement Français et par les Gouvernements des plus importants Pays Latins, cette manifestation économique qui promet d'avoir un très grand retentissement arrive très opportunément au moment où l'industrie allemande essaie de reprendre une trop grande place dans le monde.

A Toulouse, cité des arts et de la poésie, dont les monuments retracent l'histoire de la civilisation Latine, tous les industriels, commerçants, producteurs de toutes catégories, amis de la France doivent se donner rendez-vous. — A partir du 1^{er} juin 1924 l'Exposition de Toulouse symbolisera le terrain économique sur lequel depuis l'armistice, la guerre continue.

Demandez notice et règlement à la Direction Générale de l'Exposition, à TOULOUSE.

L'Agence Démontra
24, Bd Gambetta, Cahors
JOUCLAS, Directeur
S'occupe de tout, solutionne tout ce qui a trait à la vie économique du pays : Agriculture, Industrie, Commerce, Banque, Fiscalité, etc. Ecrivez-lui si quelque chose vous embarrasse, un rendez-vous vous sera indiqué. Essayez, vous serez fixés.

L'Agence Démontra a aujourd'hui le placement de 50.000 fr., en première hypothèque, sur propriété bourgeoise à Blois, valant cent mille fr., et (affaire industrielle) valant 75.000 fr. à transporter à Cahors, conditions offertes, minimum 15.500 fr., par an, payables mensuellement. Remboursement à volonté réciproque par quart, chaque année.

jamais. Eh bien, ne puis-je vivre seule ?
Jean se taisait. Elle demanda :
— « M'ordonnez-vous d'épouser Paul Lagrie ? »
Et elle affirma comme tout à l'heure :
— « Je vous obéirai. »
— Je n'ai aucun ordre à vous donner, ma chère cousine, dit Jean avec douceur. « C'est à un conseil, je vous le devais. Mais vous êtes libre, et vous pouvez compter sur moi pour garantir cette liberté. »
— Merci, » fit-elle.

Il y eut un silence. Dans le petit salon, les bibelots chatoyants, les nuances fines se fondaient, se noyaient sous la tombée grise de l'ombre hivernale. Le calme de la rue déserte, du grand jardin mort au delà du mur, en face, prêtait à cette minute une solennité nostalgique. Derrière les deux jeunes faces muettes, les lèvres closes, des vagues de pensées, des élans et des défaillances de sentiments tourbillonnaient et se succédaient dans le travail vain et formidable de la vie. Quoi ! tant de générations, de combats, de rêves, d'entrainement et de sépulcres, pour faire de l'amour cette chose subtile, compliquée et déchirante, qui, par ce mourant après-midi de décembre, mettait en jeu toutes les forces de la race, tous les ressorts d'espoir et de désespoir de l'humanité dans deux pauvres cœurs d'enfants !

Ils comprenaient que quelque chose d'immense était en eux et autour

Dernière heure
Chambre des Députés
Séance du 28 janvier

La Chambre continue la discussion des projets fiscaux. M. Lévy soutient un amendement tendant à voter l'ajournement de la discussion sur les projets fiscaux. M. Cachin soutient aussi l'ajournement, mais ces demandes sont rejetées.

M. Renaud propose également le renvoi du vote d'impôts nouveaux, jusqu'à ce que la situation exacte des comptes depuis 1916, soit fournie à la Chambre. Par 400 voix contre 78, la motion est repoussée.

M. Moutet demande aussi l'ajournement de la discussion. Par 450 voix contre 125, cette motion est repoussée, et le passage à la discussion des articles, est voté par 426 voix contre 152.

DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 33.
EN ANGLETERRE
Fin de la grève du rail

De Londres : Un communiqué officiel annonce qu'un accord est intervenu entre les directeurs des compagnies et l'Association des chauffeurs et mécaniciens pour la reprise du travail.

Ce communiqué a été donné à l'issue d'une Conférence qui a duré toute la nuit.

Les conditions de l'accord intervenu feront l'objet d'un autre communiqué qui sera publié dans la journée.

Les rapports avec Moscou
De Londres : Une Commission gouvernementale, composée de fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères et présidée par le député O'Grady serait envoyée incessamment à Moscou pour négocier la reconnaissance des Soviets.

La question des réparations
De Londres : Sir John Bradbury, venu à Londres pour s'entretenir avec le Premier Ministre et le Chancelier de l'Echiquier au sujet des réparations, est reparti pour Paris hier soir.

Les comités d'experts à Berlin
De Berlin : On prévoit que les travaux des Comités d'experts à Berlin dureront un mois.

Les Allemands mettent tous leurs espoirs dans les résultats de ces travaux. Ils espèrent que les Alliés modifieront leur attitude à l'égard de l'Allemagne en faisant entrer le problème des réparations dans une voie nouvelle.

M. Von Hoesch restera à Berlin jusqu'à la fin de ces travaux.

A la Chambre
La Chambre a commencé ce matin la discussion des articles des projets financiers, décidée hier soir par 426 voix contre 152.

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 10 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies
Regis. Com. Cahors, N° 32

VACHES LAITIÈRES
Monsieur COUDERC, à l'occasion de la foire, vient de recevoir dans ses écuries, 17, rue Portail Alban, un nouveau convoi de vaches laitières de toutes races.

d'eux. Leur silence vibrant de ce que leurs bouches ne disaient pas, mais dont leurs âmes s'ébranlaient toutes. Et les courtes secondes écoulées leur semblaient s'être prolongées des heures lorsque, enfin, Marguerite prononça :

— « Emmenez-moi dans le Midi, mon cousin. Et ne me blâmez pas, ne m'en veuillez pas. Je sens que je serai si bien là-bas, pour dormir tous les jours, sous les fleurs. »
— « Emmenez-moi dans le Midi, mon cousin. Et ne me blâmez pas, ne m'en veuillez pas. Je sens que je serai si bien là-bas, pour dormir tous les jours, sous les fleurs. »
A ce moment, la bonne entra pour allumer la lampe, et Jean remarqua que la rose transparente de l'abat-jour ne parvenait pas ce soir à colorer le visage de sa cousine, le visage au charme douloureux, immatériel, où s'éclaircissaient les yeux trop clairs maintenant un peu troubles, comme une eau sans l'orage.

Parce qu'il souffrait lui-même, une pitié poignante, une angoisse presque superstitieuse lui étreignirent le cœur.

HERNIE. VARICE
Immédiatement soulagées ou guéries par les nouveaux appareils de PATIS
M. GLASER le grand spécialiste de PATIS
Bd Sébastopol, 44, anet n° 63
OBESITÉ Allez donc l'ABDOMEN tous voir

l'éminent praticien qui vous fera gratuitement l'essai et la démonstration de ses appareils à : CAHORS, vend. 1^{er} fév., Hôtel de l'Europe. FIGEAC, vendredi 15 février, Hôtel de la Croix-Blanche (près la Poste). (R. C., Seine, 102.310)

ATTENTION ! IL EST PRUDENT...
de ne pas se servir des contrefaçons grossières et inefficaces que l'on pourrait vous proposer lorsque vous demandez un flacon de Quintonine. Refusez toute imitation et exigez la Quintonine, le seul extrait contenant un litre de vin fortifiant complet, très actif et très agréable. La Quintonine remplace avantageusement l'ancien extrait de quinquina et le vin obtenu est un vin complet tonique et apéritif. Son prix n'est que 2 fr. 75.
Pharmacie Orliac à Cahors.

ON DEMANDE
Un gardien de bureau
A la Société Générale
S'y adresser. — RÉFÉRENCES

Voulez-vous
une installation de lumière, chauffage et force motrice, bien et pas cher, garantie de tout vice de construction ?
Adressez-vous au 109, BOULEVARD GAMBETTA, ancienne maison La Juive, où l'on vend tout appareil du fabricant à consommateur. Pas d'intermédiaires ! Demandez les prix et devis et vous serez convaincus.
La Maison se charge de toutes réparations.

ON DEMANDE A LOUER
avec bail
Local de 100 mètres carrés
A l'usage d'entrepôt pour spiritueux
Ecrire à M. ROUSSY DE LA MOTTE, 50, Rue Mascoutou, CAHORS.

ACCORDEONS
Catalogue illustré en couleurs. Prix 1 fr.
DE DENIS
Fabricant, BRIVE (Corrèze)
R. C. 2. 42

A VENDRE
Matériel de moulin à l'état neuf :
1 Bluterie avec ses accessoires,
1 Crible,
Voitures et charrettes,
Matériel de forge.
S'adresser à M. FAURIE, St-Georges, CAHORS.

A VENDRE
Attelage caoutchouc état neuf
Poney 4 ans, très sage large, essai sur place
PENCHENAT, Caussade (T.-G.)

Marché de La Villette
24 janvier 1924

ESPECES	ENTREES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KILO		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs....					
Vaches....	2.469	280	3,10	2,80	2,20
Taureaux..					
Veaux....	1.089	27	5,20	4,80	4,25
Moutons..	8.154	45	5,25	5,00	4,50
Porcs.....	3.085	»	5,90	5,70	5,50

OBSERVATIONS. — Vente très difficile sur les bœufs, calme sur les moutons, facile sur les veaux, mauvais sur les porcs.

troubler, à la désoler davantage, Ni Paul Lagrie, ni un autre.
— « Ah ! mon cousin, laissez-moi finir seule ma vie manquée. Laissez-moi goûter la douceur et la dignité que vous y aurez mises pour les derniers jours ! »
Le jeune officier s'était retiré en proie à un malaise profond. C'était un mécontentement de soi-même, une irritation contre cette folie de femme, une incertitude quant à la conduite à tenir, et surtout une appréhension nerveuse, agacée, de ce voyage en tête à tête, qu'il jugeait désormais gênant, ridicule et inopportun.

Pourtant il se sentait incapable d'en modifier les conditions. Malgré des velléités de s'abstenir, d'envoyer Marguerite seule; du dépit d'un instant de résolution exaspérée, durant lequel il griffonna une lettre d'excuses destinée à être portée le lendemain matin rue Raynouard avec tout l'argent qu'il possédait, Jean dès sept heures, par une aube à peine naissante de décembre, venait, avec un fiacre et sa valise, chercher sa cousine pour se rendre à la gare de Lyon.

Il avait compris que la prudence serait une lâcheté, la désertion une insulte. Tout il savait, d'une invincible certitude, qu'un procédé pareil, conforme au code lourd et impersonnel des convenances, deviendrait, dans cette spéciale application, une meurtre cruaeté. Pauvre fille ! qui, si vaillamment, hier, avait dit :

(A suivre)

